



## Politique Budgétaire du club

**Votre cotisation** permet d'adhérer aux différentes instances de la Fédération (comité départemental, ligue régionale, fédération nationale), d'acheter du matériel et de défrayer les déplacements des professeurs.

Au début de chaque année, le Trésorier du club fixera un budget prévisionnel pour tous les remboursements concernant les compétitions.

**Une subvention municipale annuelle** permet de rembourser les frais de déplacement de tous les compétiteurs participants aux Coupe et Championnat de France (sur sélection). Les frais comprennent : frais de péage, essence, billets de train, ticket de parking. Votre bureau recommande de covoiturer et de prendre toutes les réservations de train à l'avance (billet prem's...). Ce remboursement sera calculé sur la base des frais réels jusqu'à un montant maximum de 200€ par compétiteur et par compétition. Tout remboursement nécessitera de remplir et de présenter la feuille de « Demande de Remboursement des Frais de Déplacement » dûment remplie, avec les justificatifs appropriés.

Concernant les Coupes, Championnats et les compétitions nationales Open (ouverts à tous, sur inscription) ainsi que les Inter-régions à partir de la catégorie minime (car sur sélection et sélectif pour les championnats de France), tous programmés en début d'année sportive par la Fédération et si organisés **hors de la région** des Pays de la Loire, ils feront l'objet d'une demande de **subvention exceptionnelle** auprès de la mairie. En cas de validation municipale, et après versement de cette subvention exceptionnelle, des remboursements forfaitaires interviendront en fin d'année sportive lors du bilan comptable, sur justificatifs ou avec une déclaration sur l'honneur.

Tout remboursement au-delà du budget prévisionnel annuel nécessitera un accord du Bureau.

Le Président

M. DUPEBE

Le Trésorier

Q. HART

Les Secrétaires

S. KURKIEWICZ et F. DUPEBE